



**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 03/DPAL.Mek/BH/2025**

Le Lundi 21 juillet 2025 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le délégué provincial des affaires islamiques de Meknès, Complexe administratif et culturel du ministère des habous et des affaires islamiques, place docteur abdelkrim Al khatib V.N Hamria-Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **L'acquisition de Matériel de Sonorisation pour Plusieurs Mosquées relevant de la Délégation provinciale des affaires islamiques a Meknès En Lot Unique**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la délégation provinciale des Affaires Islamiques de Meknès, (place docteur abdelkrim Al khatib V.N Hamria-Meknès), il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dhs 20 000.00 dhs.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation provinciale des Affaires Islamiques de Meknès, (place docteur abdelkrim Al khatib V.N Hamria-Meknès)

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

➤ **La date limite de dépôt des échantillons est le Vendredi 18 Juillet 2025 à 10h du matin au Siège de la Délégation provinciale des affaires islamiques de Meknès.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales :

1. Dossier administratif comprenant :

a) Déclaration sur l'honneur ;

b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS



- certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2. Dossier techniques comprenant :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
- b) Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original des prestations similaires à celles demandées dans le cadre du présent appel d'offre, délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations, avec indication de la nature des prestations, le montant, et l'année de réalisation, ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

